FINANCES LOCALES
Décisions budgétaires

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260626-CNE26_170-DE

GUICHEN PONTRÉAN

DÉCISION n° 26-170 du 26/06/2026

portant virement de crédits n°1 au budget primitif 2026 au titre de la fongibilité des crédits

La Maire de GUICHEN,

Vu l'article L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'épisode de canicule nécessitant la mise en œuvre de climatiseurs afin que la commune dispose de locaux adaptés et de refuge pour la population,

DÉCIDE

Article premier : Budget Commune
Section d'investissement

Il est transféré un crédit de 3 125 € :

de

Opération 366 centres bourgs
art. 2315 – Installations matériels et outillages techniques ..... - 3 125 €
code analytique : 820S29i8 centre bourg sente piétonne
(code fonctionnel 510 – service commun)

à

Opération 360 sécurité
art. 2188 – Autres immobilisations corporelles ..... + 3 125 €
code analytique : 110S00i sécurité investissement
(code fonctionnel 010 service commun)

Article 2 : La présente décision sera retranscrite sur le registre des délibérations du Conseil municipal.

La Maire,

Michèle MOTEL

MAIRIE DE GUICHEN ★ ILLE-ET-VILAINE ★

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260626-CNE26_170-DE

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	Les **délais**
Devant la Maire *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .